

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 en visioconférence sous la présidence de M. Bernard CLAP.

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 22 | 13 + 1 | 14 |
| Total des voix : 18 | | |

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY** : St Paul lez Durance ; **Romain COLIN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Philippe MARANGES** : Castellane

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

| Date de convocation |
|---------------------|
| 10/02/2022 |

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°22_02_B2_02

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI

Cotisation 2022 à l'association réseau des parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

L'Association du Réseau régional des parcs naturels régionaux de Provence alpes Côte d'Azur, créée en 2015, a pour objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle a pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle a capacité à représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des grands acteurs régionaux, voire nationaux et européens en lien avec la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

Le syndicat mixte de gestion du Parc du Verdon est représenté au sein de cette structure par 3 membres issus de son Bureau (désignés en Bureau du 19/11/2020), l'un d'entre eux étant le Président du Syndicat Mixte.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle dont le montant est révisable par décision de l'assemblée générale.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de délibérer sur la cotisation 2022 à l'association des Parcs de PACA qui s'élève à 1500 €.

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Décident de reconduire l'adhésion du Parc du Verdon au réseau des parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur au titre de l'année 2022 et pour un coût de 1500 €
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

